



A destination des adhérents des cours de gym, de yoga et de Pilates

Voici quelques **consignes sanitaires pour cette nouvelle saison 2020-2021** à appliquer dès le premier jour de cours et jusqu'à nouvel ordre :

- Entrée à la salle la Grange par l'entrée principale, sortie par la porte coté parquet
- L'entrée dans la salle ne se fait que lorsque la totalité des adhérents du cours précédent est sortie
- Port du masque obligatoire (extérieur et intérieur) **sauf pendant la pratique sportive**
- Distanciation sociale : 2 m entre les adhérents pendant le cours de gym
- Prévoir une paire de chaussures pour la pratique de l'activité, à ne chausser qu'à l'arrivée dans la salle
- Attendre la fin du cours précédent à l'extérieur (si le temps le permet)
- Désinfection des mains à l'entrée de la salle
- Limiter l'entrée d'affaires personnelles dans la salle
- Aucun échange de matériel individuel (bouteille d'eau, serviette...)
- Amener son tapis personnel pour la pratique de l'activité (si prêt de tapis, celui-ci devra être désinfecté par l'adhérent avant utilisation)
- Le matériel de prêt (haltères, élastiques, bâtons, step....) devra être désinfecté par l'adhérent avant utilisation (lingettes et gel fournis par l'association)
- En cas de suspicion et/ou de maladie avérée de COVID-19, il est conseillé de rester chez soi. Contacter de suite le médecin et le responsable d'activité afin d'informer au plus vite les adhérents et professeurs ayant potentiellement été en contact et prendre les dispositions adéquates.

Merci de bien vouloir respecter ces consignes
Merci de votre aide

Pour la santé de tous
Pour nous permettre de pratiquer l'activité !

Bertrand président de l'A.S.L.S.